

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 18

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

**OBJET :**

**SOUTIEN DE LA VILLE  
EN FAVEUR  
DES COMMERÇANTS  
ENGAGES POUR DES PLAGES  
ZERO DECHET**

**SUBVENTION ATELIER BLEU  
CPIE COTE PROVENCALE**

**EXERCICE 2020  
BUDGET DE LA COMMUNE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,  
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,  
VALENTIN.

**Etaient représentés** :

**Adjoints** : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le  
Maire).

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Elisabeth LALESART  
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ  
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre  
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis  
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,  
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20191217-DEL20191218-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Saint-Cyr s'est engagée dans la valorisation et la mise en œuvre d'actions concrètes pour limiter son utilisation du plastique à usage unique et réduire et trier sa production de déchets. Trois actions ont été identifiées :

- Action 1 : une ville engagée pour des événements zéro déchet
- Action 2 : le tri des déchets et des biodéchets dans les cantines
- Action 3 : une restauration collective sans plastique

Il s'agit ainsi d'améliorer nos pratiques et limiter l'impact environnemental de la commune, en réduisant son utilisation du plastique, en repensant dans cette optique la gestion des stocks et des achats, et en développant le tri et la collecte des déchets.

En signant la charte « *Une plage sans déchet plastique, pour des communes littorales éco-exemplaires* » proposée au cours de l'été 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire, la Commune s'est engagée à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants et ce, par la mise en œuvre d'actions inscrites pour une diminution de ces déchets dans les milieux naturels et en stockage.

Parallèlement, l'Atelier Bleu-CPIE Côte Provençale mène **le projet « Commerçants engagés pour des plages zéro déchet »** qui vise à accompagner les restaurants et commerces de bouche situés à proximité des plages à prévenir la production de déchets notamment plastiques (paille, vaisselle jetable) dans le cadre de leur vente de boissons et nourriture aux usagers des plages sur le territoire de la ville de Saint-Cyr la saison prochaine.

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 5 décembre 2019,

Afin de permettre un accompagnement des commerces de vente à emporter sur la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale.

Monsieur le Maire précise que ce projet, lauréat de l'appel à projets de la Région Sud « Fonds de dépollution », est également financé par la Région Sud, l'Agence Française de la Biodiversité, la DREAL P.A.C.A.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Atelier Bleu – CPIE Côte Provençale pour une action d'accompagnement de commerces de vente à emporter dans le cadre de la démarche « **Commerçants engagés pour des plages zéro déchet** ».

Dit que la dépense correspondante d'un montant de 4 000 €, sera prélevée sur le compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé Budget Primitif de la Commune, exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20191217-DEL20191218-DE Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019
--